

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 1380

présenté par

Mme Santiago, Mme Pic, Mme Thomin, Mme Rabault, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel,  
M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette,  
M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli,  
Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit,  
Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud et  
M. Vicot

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 60, insérer l'alinéa suivant :

« Afin de faciliter les exportations d'équipements français et de renforcer les partenariats stratégiques avec nos alliés, chaque ambassade d'un pays membre de l'Alliance atlantique ou allié de la France sera dotée d'un attaché de défense. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à permettre à chaque ambassade de disposer d'un attaché de défense. En effet, même au sein de l'Europe, certains attachés de défense, basés sur une ambassade, sont chargés de missions de défense pour plusieurs pays. Dès lors il est compliqué sinon impossible pour la France de nouer des partenariats stratégiques ou industriels avec certains de nos pays alliés.